

La peine capitale

A mon avis, la société n'est pas protégée par l'imposition de la peine de mort et ne l'a jamais été. Tel est mon point de vue.

Nos agents de police et les gardiens de prison ont une tâche très difficile. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Je ne connais aucun autre groupe plus respecté par l'ensemble des Canadiens que les agents de police et les gardiens de prison. Toutefois, je ne crois pas, et c'est sur ce point que mon ami et moi ne sommes pas d'accord, que l'imposition de la peine de mort accorderait la moindre parcelle de protection supplémentaire à nos agents de police et aux gardiens dans nos prisons.

● (1230)

Je devrais peut-être revenir à mes remarques initiales au sujet des diverses catégories de criminels, expliquer pourquoi des gens tuent et s'ils songent aux conséquences de leur meurtre. Je ne crois pas que cela fasse la moindre différence. Je conseillerais au député de demander aux agents de police en Floride si cela fait quelque différence. Ils répondraient que cela n'en fait aucune, et la peine capitale existe en Floride.

Rien ne pourrait m'induire à croire que le rétablissement de la peine capitale pourrait faciliter la tâche de quelqu'un. A mon avis, elle nous dévalorise tous un peu.

Je me souviens d'avoir écouté John Diefenbaker quand il était premier ministre et qu'il avait à traiter de cette question. A mon avis, nous devons comprendre que c'est chacun d'entre nous qui tire la corde ouvrant la trappe ou qui appuie sur le bouton envoyant le courant à la chaise électrique. Voilà le genre de vote auquel nous participons. Franchement je ne pourrais le faire, pour les raisons que j'ai exposées.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je félicite le député de Lisgar (M. Murta). Je pense que nous avons vu quelque chose de très rare à la Chambre aujourd'hui: un député qui, ayant réfléchi, a changé d'avis sur la question. Cela demandait énormément de courage, et je pense qu'il mérite les éloges de tous les côtés de la Chambre pour avoir fait aujourd'hui ce qu'il vient de faire.

Le député de Lisgar a décidé d'avoir le courage de ses convictions et de se laisser guider par elles sur cette question très délicate et difficile. Je tiens à l'en féliciter publiquement. Je le connais depuis l'élection complémentaire de 1971. Je sais qu'il est très sincère.

Il sera sûrement d'accord avec moi quand je dis que tout considéré, nous devons à nos commettants non seulement de tenir compte de leurs points de vue mais de juger par nous-mêmes et d'avoir le courage de nos convictions quand nous nous prononçons sur d'importantes questions d'actualité. Voilà ce que nous pouvons faire de plus important comme députés.

Je suis de ceux ici qui en veulent réellement à certains collègues que je ne mentionnerai pas, parce qu'ils procèdent à des sondages dans leur circonscription et qu'ils s'alignent ensuite sur le résultat de ces consultations. Je sais, monsieur le Président, que vous êtes ici une des autorités en matière de science politique. Vous avez été longtemps organisateur. Vous connaissez la variabilité des sondages et des opinions publiques. Vous

savez que la façon dont la question est posée détermine souvent le résultat du sondage. Je pense que nous causons un tort important au Canada, à la société et à nos commettants quand nous recourons à ce genre de procédé superficiel pour nous prononcer sur la question.

Le député de Lisgar nous offre un exemple marquant de ce qu'il faut faire. Il a décidé qu'il devait à ses commettants d'agir en son âme et conscience. Il a consacré au dossier beaucoup de réflexion et d'étude. Je tiens simplement à dire dans cette période des questions et observations qu'il mérite des éloges parce que dans un parti ou dans un autre cela ne voit pas assez souvent à la Chambre. Lui étant conservateur et moi social-démocrate, il y a des moments où nous sommes en désaccord. Mais nous savons ce que pense le député de Lisgar. C'est un esprit droit et d'une grande sincérité.

Peut-être pourrais-je maintenant poser une question. Comme le député a parlé de l'Église et des enseignements de Jésus-Christ et fait d'autres allusions à la religion, pourrait-il dire à la Chambre quel rôle les principales Églises du Manitoba jouent dans ce débat? Une chose très positive que j'ai pu constater dans ma circonscription, c'est que l'Église catholique et d'autres commencent à jouer un rôle capital pour ce qui est d'informer la population sur l'immoralité d'une société qui attend sciemment à la vie d'êtres humains comme cela se fait en Union soviétique, en Turquie, ou encore dans bien des dictatures dans le monde. Je suis très fier de la position des Églises en Saskatchewan, et je tiens à demander au député s'il pourrait nous renseigner sur la campagne que mènent les Églises au Manitoba.

M. Murta: Monsieur le Président, je remercie le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Lui et moi sommes des collègues de longue date à la Chambre des communes. Nonobstant nos affiliations politiques divergentes, nous sommes d'excellents amis depuis à peu près 17 ans.

Les Églises du Manitoba s'intéressent beaucoup plus activement à ce débat aujourd'hui qu'elles ne le faisaient il y a deux ou trois semaines. Les Églises ne s'entendent manifestement pas sur cette question comme elles le devraient, je suppose. Elles reflètent certes le sentiment de leurs fidèles, qui dépend, en fait, de l'origine de ces derniers.

Les organisations religieuses nationales au Manitoba s'opposent fermement au rétablissement de la peine capitale. C'est vrai de toutes les Églises, depuis l'Église unie jusqu'au Comité mennonite central, en passant par l'Église catholique. Bien sûr, les positions des différentes Églises varient quelque peu, car leurs membres sont libres de penser ce qu'ils veulent à ce sujet. Je suppose que c'est ce que j'ai essayé de faire valoir dans mon allocution. J'envisage la question du point de vue religieux, de mon propre point de vue. Je n'ai pas cherché à imposer à qui que ce soit mon opinion religieuse. Malheureusement, la religion a déjà causé trop de guerres dans le monde, et je ne crois pas qu'il faille en déclarer une autre avec toute cette question de la peine capitale.